

# L'ESSENTIEL CALARIS®

## L'HERBICIDE MAÏS, RAPIDE, EFFICACE, QUI FACILITE LA VIE DE L'AGRICULTEUR



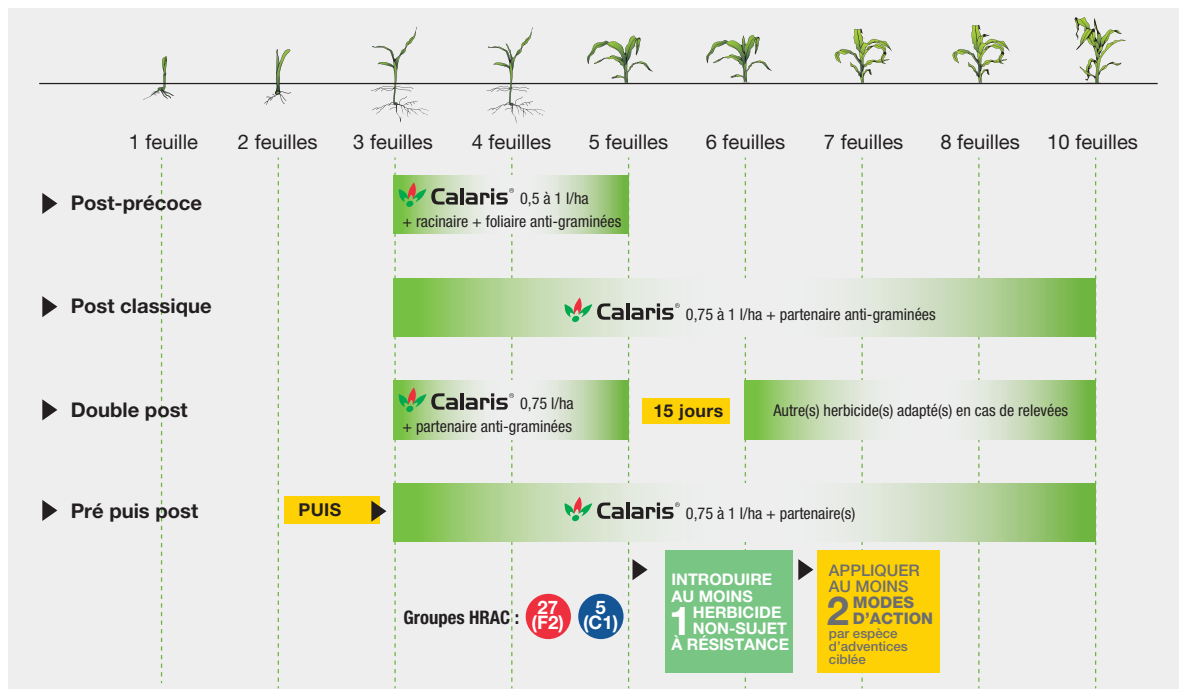
### EN PRATIQUE

- **Composition** : 70 g/l mésotrione, HRAC 27 (F2) + 330 g/l terbuthylazine, HRAC 5 (C1)
- **Formulation** : suspension concentrée (SC)
- **Cible** : désherbage maïs grain, fourrage et production de semences\*
- **Dose homologuée** : 1 l/ha
- **Nombre maximum d'application** : 1 an sur 3 sur la même parcelle
- **Positionnement en post-levée** : BBCH 13 à BBCH 19
- **ZNT aquatique** : 20 m dont DVP 5 m
- **ZNT plantes non cibles** : 5 m
- **DAR** : BBCH 19
- **DRE** : 48 heures
- **DSPPR** : 3 m

\* Avec accord de l'obteneur.

- Excellente sélectivité.
- Large période d'emploi du stade 3 à 10 feuilles du maïs.
- Double modes d'action : 27 + 5 (anciennement F2+C1).
- Rapide d'action.
- Grande robustesse d'efficacité sur un large spectre.
- Meilleur contrôle des levées échelonnées.
- Large palette de compatibilité.
- Doses recommandées de 0,75 à 1 l/ha.

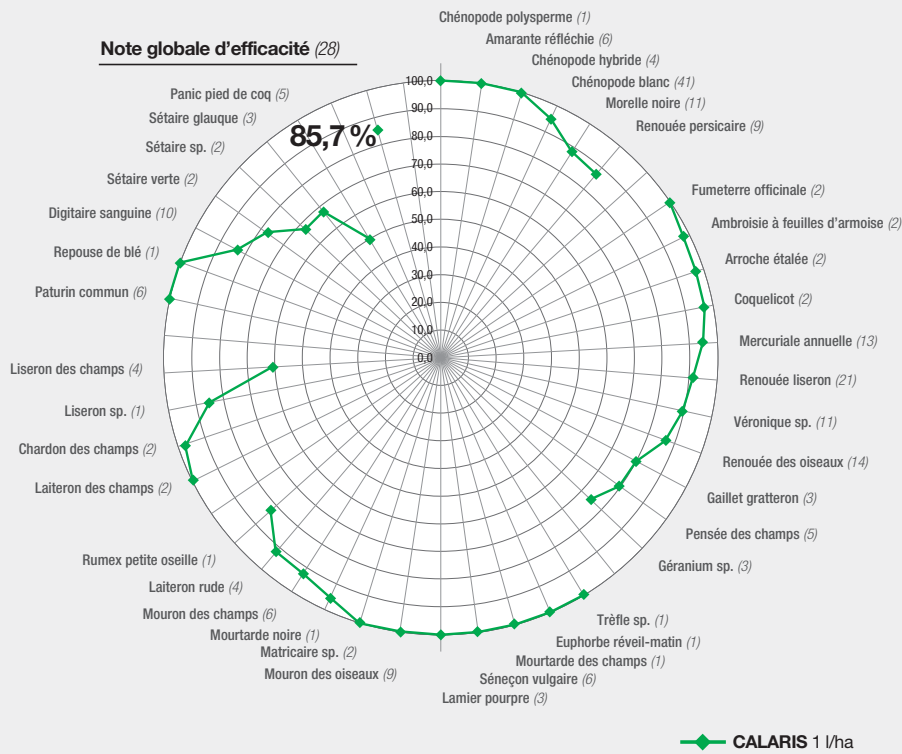
### DOSES ET STADES D'UTILISATION PAR STRATÉGIE



Renseignements Techniques 0 825 00 05 52 Service 0,15 € / min + prix appel  
[renseignements.techniques@syngenta.com](mailto:renseignements.techniques@syngenta.com)

## UN HAUT NIVEAU D'EFFICACITÉ SUR UN TRÈS LARGE SPECTRE

- CALARIS se distingue par son très haut niveau d'efficacité sur les dicotylédones classiques, difficiles, céréalières et son action complémentaire intéressante contre les graminées et les vivaces :



Synthèse de 50 essais comparables 2013-2017 en application unique (BBCH 13-17 max)  
Notations efficacité à : T + 55 jours

## LES BÉNÉFICES AU CHAMP

- Haut niveau de performance y compris sur dicots difficiles.
- Rapide d'action avec 1ers symptômes visibles en quelques jours seulement.
- Meilleur contrôle des levées échelonnées.
- Adaptable à toutes les stratégies de désherbage de post-levée.



Témoin non traité (flore : chénopode, morelle, amarante, stellaire, renouée persicaire, ambroisie, capselle, digitaire sanguine...)



CALARIS 1 l/ha :  
essai Syngenta 2016,  
L'Isle d'Abeau (38),  
application unique  
le 12 mai,  
prise de vue  
le 14 juin  
(soit T + 32 j.)

Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MPO2249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta **0 800 803 264** Service & appel gratuits

CALARIS® - AMM N° 2170381 - Composition : 330 g/l terbuthylazine \* + 70 g/l mésotrione \* - P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient des alcools en C16-18 éthoxylés et de l'acide phosphonique. Ne pas appliquer sur des sols proches de la saturation en eau (gorgés d'eau), ni si de forts cumuls de pluie sont annoncés. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 1 Pour protéger les organismes aquatiques et les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la terbuthylazine plus d'une fois tous les 3 ans. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

\* Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr).

**syngenta**®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

L'Étiquette CALARIS (MCO/MMS, CP, L, OZ) 2022 - Année de référence dans version précédente. Appartient à l'utilisateur de s'assurer qu'il dispose bien des dernières informations réglementaires. Veuillez consulter les fiches techniques sur notre site internet [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr). Ce document ne revêt aucun caractère contractuel. Les contenus sont publiés à titre d'information. Les données qui y sont contenues ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. © 2022 Syngenta, P.A.U. Crédits photo: C. Weber